

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2021

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le vingt neuf mars de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24/03/2021
Date d'affichage CR : 30/03/2021

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de conseillers votants : 08
Nombre de conseillers absents : 03
Nombre de pouvoir : 03.

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame VENON Christel
Madame SIMON Nadia

Etaient absents :

Madame GUERCHOUX Nadine, Adjointe, donne procuration à Xavier d'ORANGE, pour la représenter,
Mme AÏT-BRAHAM Dalila, Conseillère, donne procuration à Francis JEANDEL, pour la représenter
Monsieur TOURCHER Hugo, Conseiller, donne procuration à Joël SIMON, pour le représente.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19,
Vu la loi N°2020-1379, et notamment les articles I, II et III de l'article 6, la séance se tiendra sans public.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 04 mars 2021 ;
- Vu l'absence de réception des propositions de statut et contrat de GROUPAMA pour l'assurance « missions » des collaborateurs, retrait du point 2 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil municipal du 04 mars 2021 ; détail des dépenses :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
F.16/02/2021	Rest.Cont. Eco. Poixe Maîtrise d'oeuvre	IRH –INGENIEUR CONSEIL	5077.20	EXPLOITATION
F.27/02/2021	Corbeille de fruits - Cadeaux	SUPER U St Julien lès Metz	30.00	EXPLOITATION
F.28/02/2021	Nettoyage Mairie – 17/02/2021	TRAVAILLER EN MOSELLE	46.40	EXPLOITATION
F.28/02/2021	Nettoyage Mairie – 24/02/2021	TRAVAILLER EN MOSELLE	46.80	EXPLOITATION
C.01/03/2021	C/Assurance Statutaire	GRAS SAVOYE BERGER SIMON	37.54	EXPLOITATION
F.03/03/2021	Téléphone	ORANGE Ligne Foyer	54.24	EXPLOITATION
F.09/03/2021	Produits d'entretien	CORA METZ TECHNOPOLE	37.95	EXPLOITATION
F.10/03/2021	Appel à cotisations 2021	Fédé. Départ. Maires EPCI	40.00	EXPLOITATION
F.11/03/2021	Internet – Téléphone - Fibre	ORANGE OPEN PRO	228.00	EXPLOITATION
C.12/03/2021	Acompte 2021	SIS FAILLY	20 000.00	CONTRIBUTION

(F – Facture T – Titre C – Contribution)

DCM N°15/2021 : SECURISATION DE ROUTE DE NOUILLY – TRAVAUX – CHOIX ENTREPRISE - SUBVENTIONS.

Vu la dangerosité de la route de Nouilly, et plus particulièrement l'absence d'un cheminement doux pour les piétons,

Vu les nombreux piétons empruntant la route de Nouilly/RD 69 E depuis la sortie Sud du village jusqu'au chemin rural menant entre autre jusqu'à Noisseville (Côté Est de la RD). Il s'agit d'un chemin de randonnée de la Communauté de Communes, vers la « Fontaine à Lion ».

Vu le besoin de créer une sécurisation pour le déplacement desdits piétons empruntant ce chemin de randonnée,

Vu l'étude planifiée avec les services du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et de la MATEC (Moselle Agence Technique) du conseil départemental, (convention signée le 05/11/2020),

Vu la prestation d'assistance technique, avec le Conseil Urbain et l'assistance du CAUE et le pré projet avec estimation financière de MATEC,

Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal,

Vu l'article 142 de la loi N°2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi ASAP) d'accélération et de simplification de l'action publique prévoyant que, jusqu'à fin 2022, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux est relevé à 100 000€,

Sur proposition du Maire,

Vu les trois devis des entreprises démarchées pour la réalisation, Route de Nouilly, , depuis la fin du trottoir en pavé côté Est au chemin rural descendant vers les chemins de randonnée, des travaux suivants : décaissement bas-côtés, décapage des fonds de forme, pose d'une canalisation en fond de fossé, remblais pour couche de forme, fourniture et pose de grave traitée, fourniture et pose d'un « ilot central en pavé », reprise et mise en place de terre végétale, fourniture et pose de glissière de sécurité métal/bois, signalisation horizontale de finition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

DECIDE de réaliser lesdits travaux, à savoir la réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé éloigné de la route départementale, empruntant les chemins de randonnée de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange et rejoignant les communes de Nouilly et/ou Noisseville,

DECIDE de retenir la proposition suivante :

- **STE STRADEST** : 6 rue du Malambas - 57280 HAUCONCOURT
Montant HT des travaux : 56 276.18 €
(Cinquante-six mille deux cent soixante-seize euros et dix-huit centimes)
Réf. : Devis n° D21030112 du 29 mars 2021

DECIDE de demander auprès de Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement une subvention par un Appel à Projet au titre de la Dotation pour Equipement des Territoires Ruraux / DSIL 2021 de 31 585,69 € (trente et un mille cinq cent quatre vingt cinq euros et soixante-neuf centimes)

DECIDE de demander auprès du Conseil départemental une subvention, au titre de l'AMISSUR, de 15 000 € (quinze mille euros).

CHARGE le Maire de faire ces demandes et de déposer les dossiers relatifs,

AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant ces demandes,

AUTORISE le Maire à signer tous autres documents concernant ces travaux, dont une convention desdits travaux avec l'UTT de METZ,

DIT que la somme nécessaire sera inscrite au Budget Primitif 2021.

DCM N°16/2021 : RETRAIT DES STOCKS ET VENTE « TONDEUSE AUTOPORTEE » JOHN DEERE

Vu l'autoportée JOHN DEERE, type GX255, achetée par la commune le 03 avril 2001,

Vu les pannes successives constatées en 2019 et début année 2020,

Vu les travaux à réaliser, à savoir une estimation de 1956.35 HT, (devis de Patrick Dépannage 6 rue de la fontaine 57220 MOMERSTROFF,

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

DECIDE de ne pas procéder aux réparations sur cet appareil,

DECIDE de proposer à la vente ce matériel en l'état,

DECIDE d'accepter la proposition de trois cent Euros, (300€) effectuée par Monsieur Paul MEDINA, employé communal, ce dernier effectuera un paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

4 - DIVERS :

- **9.1 – Droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'avis de la Commission Urbanisme il n'avait pas été appliqué de droit de préemption urbain lors de la vente de biens situés Rue principale et lotissement l'Ecuelle.

- **9.2 - Suivi de dossier Biodiversité, réouverture ruisseau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude pour la réouverture dudit ruisseau Rupt de Zelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 (vingt deux heures et trente minutes) et arrêtée à deux délibérations du n° 15/2021 au n° 16/2021.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 30 mars 2021

Joël SIMON, Maire

